



Problème de travaux non pris en compte pour cite

Par **Val1303**, le **07/07/2020** à **19:26**

Bonjour.
J'ai besoin de renseignements relatifs au Cite.
Ayant signé un devis (bon pour accord) en décembre 2014 (travaux réalisés en 2015), l'artisan devait-il être vu que l'obligation date de janvier 2015 et que je me suis engagée en 2014?
Autre question j'ai eu des subventions anah pour certains travaux. J'ai fait réaliser d'autres travaux par la suite que j'ai intégralement financés. Pourquoi me refuse-t-on le Cite dessus ?
Merci
Cordialement

Par **morobar**, le **08/07/2020** à **09:21**

Bonjour,
[quote]nevait-il être rgernrn[/quote]
Obligation, non.rnrn[quote]
Pourquoi me refuse-t-on le Cite dessusrnrn[/quote]
Le CITE est destiné à financer des travaux à venir et non les travaux effectués par l'arrière grand-père.

Par **Val1303**, le **19/07/2020** à **15:53**

Bonjour.
Je ne comprends pas le sens de votre réponse Morobar.
Le credit d'impot est accordé après la réalisation des travaux (travaux à venir ??).